

Postulat

Pour une récréation des cours de récréation

Les questions liées à la construction, l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires lausannois sont régulièrement abordées dans ce Conseil à l'occasion de demandes de crédits. La réponse au postulat Eggenberger et consorts, attendue depuis 2014, permettra sans doute prochainement d'avoir une vision globale sur ce sujet, ainsi qu'un état des lieux et les intentions municipales.

Les cours de récréation, ou préaux, échappent en général à ces débats et une vision générale manque actuellement. Elles sont pourtant pour l'essentiel de compétence communale.

Bien évidemment, il y a les questions liées à l'état des cours de récréation lausannoises par rapport au respect des normes en terme de surface et d'espace couvert par élève, ainsi qu'aux matériaux des revêtements et des bordures, ou encore à leur végétalisation, qui pourrait être plus intense dans certains quartiers ou dont la nature pourrait changer.

Les questions liées aux cours de récréation dépassent pourtant celles des bâtiments scolaires sur divers points, notamment :

- leur rôle de places de jeu, utilisables aussi en dehors des heures scolaires ;
- leur rôle de place utilisable par le quartier en certaines occasions ;
- leur rôle de place de parcage, dans certains lieux, désuet et parfois dangereux ;
- la question légale relative à une limitation temporaire d'accès ou une mise sous condition, lorsqu'il y a partage ou traversée par le public, avec poussette, fumée, ou encore chien par exemple ;
- la responsabilité de leur nettoyage et entretien, avec des bouteilles cassées et divers autres objets dangereux abandonnés, ou encore la neige et le verglas.

De plus, pour les temps scolaires, nous suggérons que la Municipalité engage une réflexion sur « des cours de récréation du XXI^e siècle », tenant compte notamment des travaux récents sur les rapports de forces et les renforcements des stéréotypes liés au genre qui y sont à l'œuvre, ainsi que sur l'accessibilité et l'adaptation à tout élève, quel qu'en soit l'éventuel handicap.

Les différents acteurs que sont les Commissions et le Conseil d'établissements, les Conseils d'élèves, ainsi que les divers professionnels travaillant dans ces espaces, pourraient être associés à ces réflexions.

Aussi, ce postulat demande à la Municipalité d'établir un rapport sur les cours de récréation de ses bâtiments scolaires, qui pourrait faire un état des lieux au regard des questions mentionnées ci-dessus, et exposer les intentions municipales, ainsi qu'en planifiant les éventuels travaux à venir et les investissements prévisibles.

13 juin 2017


Jacques-Etienne Rastorfer
groupe socialiste

